



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 22 octobre 2024 à 12 h 45 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, monsieur Simon Rousseau, directeur général, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe.

En ouverture de la séance, monsieur le président Steve Moran informe les membres de l'adoption de l'ordre du jour, avec le retrait de l'item suivant :

27.3 Projet numéro 140476 --> REC/C - Modifications à la structure organisationnelle - Service de l'interaction citoyenne - Service des loisirs, des sports et du développement des communautés - Service de l'urbanisme et du développement durable

CE-2024-701*

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU MONTAGE FINANCIER POUR PROCÉDER À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET À DIVERS TRAVAUX D'OPTIMISATION ET D'ENTRETIEN AUX USINES PRÉVU AU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN 2024

CONSIDÉRANT QUE le plan d'investissements – Volet maintien de la Ville de Gatineau comprend des sommes réservées pour l'achat d'équipements et pour effectuer divers travaux d'optimisation et d'entretien aux usines;

CONSIDÉRANT QUE les fonds prévus au plan d'investissements – Volet maintien de l'année 2024 pour l'achat des équipements ainsi que pour effectuer des travaux d'optimisation et d'entretien aux usines ne peuvent pas couvrir l'ensemble des dépenses prioritaires à être effectuées d'ici la fin de l'année;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'achat des équipements prioritaires ainsi que pour effectuer des travaux prioritaires d'optimisation et d'entretien aux usines, un montant supplémentaire de 658 000 \$ est nécessaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser un montant de 658 000 \$ à même la réserve pour ajustements de projets – Volet maintien afin de compléter le montage financier de l'année 2024 pour procéder à l'achat des équipements prioritaires ainsi que pour effectuer des travaux prioritaires d'optimisation et d'entretien aux usines.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 octobre 2024.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2024-702*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ SITUÉ AUX 585, 589, 593, 597, 601, 605, 609 ET 613, CHEMIN D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Richcraft Homes Ltd. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux pour desservir le projet résidentiel intégré situé aux 585, 589, 593, 597, 601, 605, 609 et 613, chemin d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Richcraft Homes Ltd. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet résidentiel intégré situé aux 585, 589, 593, 597, 601, 605, 609 et 613, chemin d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Richcraft Homes Ltd. concernant le projet résidentiel intégré situé aux 585, 589, 593, 597, 601, 605, 609 et 613, chemin d'Aylmer, montré au plan d'ensemble préparé par la firme CIMA+, s.e.n.c. portant le numéro PD-1 et émis le 30 août 2024;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux requis pour desservir le projet;
- d'aviser le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui lui seront cédés, s'il y a lieu, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme CIMA+, s.e.n.c.;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme CIMA+, s.e.n.c. et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Les Services EXP inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service de la planification des actifs et des investissements;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux, les passages piétonniers et les servitudes requises dans ce projet;

- d'autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentations des pièces produites par le Service de la planification des actifs et des investissements, la quote-part de la Ville reliée aux travaux de construction de branchements d'aqueduc et d'égouts sanitaires pour la desserte temporaire du poste de police du secteur d'Aylmer, et ce, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ incluant les taxes applicables.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
20242.01	18 262,67 \$	DG DGA-GAP - SP-14-002 poste de police d'Aylmer - Point de services policiers - Secteur Ouest
12610	869,75 \$	TPS ristourne à recevoir
12310	867,58 \$	TVQ ristourne à recevoir

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente entente.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 octobre 2024.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2024-703*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE l'exercice du plan triennal des effectifs a permis de prioriser des besoins afin d'abolir des postes dans le respect des budgets alloués;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la structure administrative du Service des communications est prévue au Plan triennal des effectifs et que certains changements préalables à la réorganisation sont souhaités;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent(e) de communication principal (COM-BLC-005) est vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de modifier la structure organisationnelle du Service des communications de la façon suivante :

- Abolir le poste d'agent(e) de communication principal(e) (poste numéro COM-BLC-005) situé à la classe 11 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Créer un poste de conseiller(ère) en communication (poste numéro COM-PRO-008) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef(fe) de service, Relations publiques;
- Créer un poste d'agent(e) de communication (poste numéro COM-BLC-024) situé à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef(fe) de service, Information et promotion;
- Créer un poste de commis administratif(ve) (poste numéro COM-BLC-025) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du directeur(trice);

- Rattacher administrativement le poste d'agent(e) de communication principal (poste numéro COM-BLC-013) sous la gouverne du chef(fe) d'unité, Relations avec les médias;
- Rattacher administrativement le poste d'agent(e) de communication (poste numéro COM-BLC-019) sous la gouverne du chef(fe) de service, Information et promotion.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 octobre 2024.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2024-704*

NOMINATION INTÉRIMAIRE À TITRE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la vacance prochaine du poste de directeur(trice), Service des ressources humaines (poste numéro RH-CAD-001) sous la gouverne du directeur général;

CONSIDÉRANT que la détentrice actuelle du poste sera affectée à des projets d'importance pour les prochains mois;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la direction du Service des ressources humaines d'ici à ce que le poste soit comblé de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-France Laviolette exerce les fonctions de directrice adjointe au Service des ressources humaines (RH-CAD-002) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la nomination de madame Marie-France Laviolette à titre de directrice, Service des ressources humaines sur une base intérimaire à compter du 23 octobre 2024 avec tous les pouvoirs dévolus à ce poste.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2024.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2024-705*

NOMINATION INTÉRIMAIRE À TITRE DE DIRECTEUR(TRICE), SERVICE DE LA MOBILITÉ

CONSIDÉRANT la création du poste de directeur, Service de la mobilité (poste numéro MOB-CAD-001) sous la gouverne de la directrice générale adjointe, Développement durable (CM-2022-730);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Martine exerce les fonctions de chef de service, Sécurité et gestion de la mobilité au Service de la mobilité;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la direction du Service de la mobilité d'ici à ce que le poste soit comblé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la nomination de monsieur Claude Martine à titre de directeur, Service de la mobilité sur une base intérimaire à compter du 23 octobre 2024, avec tous les pouvoirs dévolus à ce poste.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2024.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2024-706*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à une analyse de ses besoins;

CONSIDÉRANT QU'un processus de réorganisation est en cours au Service de police :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de police de la façon suivante :

- Créer un poste d'agent(e), Unité d'intervention de crise (poste numéro POL-POL-433) situé à la classe 1-agent, de l'échelle salariale des policiers, sous la gouverne de l'inspecteur(trice), Section services de proximité.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2024.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^c VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif